

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi

de 8h05 à 12h05
et de 13h20 à 17h30
sauf le vendredi 16h20

Accès exceptionnel au CDI de 12h15 à 13h15 aux conditions suivantes :

- entrer librement par l'issue de secours du CDI (escalier métallique situé entre les ateliers et le bâtiment d'enseignement général).
- rester au CDI jusqu'à 13h15, heure de réouverture du bâtiment d'enseignement général, et sortir du CDI par la porte principale.

Toutes vos suggestions seront les bienvenues pour l'enrichissement du fonds documentaire.

Lycée Auguste Perret
46 rue de la Bugellerie
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 52 30 35
<http://www.lycee-augusteperret.com/>

Carnet

D'accueil du CDI

Centre de Documentation et d'Information



Lycée des Métiers du Bâtiment et
des Arts associés
Auguste Perret
86000 Poitiers

Consultation des documents du CDI sur :
<http://0860048k.esidoc.fr/>

Le CDI est un espace de 300 m²
(40 places assises au total) dont :

Une salle de travail avec :

- **L'accueil et le prêt** : emprunts, retours, nouveautés et actualités du CDI.
- **La documentation générale et professionnelle**, des encyclopédies et dictionnaires, des manuels...
- **La lecture** : romans, nouvelles, contes, théâtre et poésie.
- **L'orientation avec le kiosque ONISEP.**
- **Les périodiques** auxquels le CDI est abonné et **les quotidiens** (presse régionale et nationale).
- **Actualités culturelles.**
- **L'informatique** avec une consultation des documents sur BCDI, internet...

Trois autres salles :

- **Une salle dédiée à la lecture** de Bandes Dessinées.
- **Une salle informatique** pour toute recherche documentaire accompagné d'un enseignant (8 places maximum).
- **Une salle audiovisuelle** limitée à 6 élèves accompagnés d'un enseignant.

Règlement du CDI

Consultation :

- **Libre accès aux salles du CDI après inscription auprès de l'accueil.**
- Consultation sur place des documents et utilisation des ordinateurs (recherche documentaire sur BCDI, traitement de texte, internet selon la charte informatique).
- Photocopies effectuées au cas par cas et en nombre limité.

Emprunt :

- **Possibilité d'emprunter 5 documents à la fois (3 documents + 2 revues) pour une durée de trois semaines.** Une prolongation de prêt est accordée sur demande.
- Tout document perdu ou détérioré est à remplacer selon le règlement intérieur de l'établissement.

Le CDI est un lieu calme de lecture et de recherche documentaire.

Les portables, MP3... sont interdits.

